

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 29 mars 2024

Secrétaire de séance : André LABARTHE

Étaient présents 45 titulaires, 1 suppléant, 12 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSSENY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Jean-Michel IDOÏPE à Anne BARBET, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Jean CONTOU-CARRÈRE à Flora LAPERNE, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY, Bruno JUNGALAS à Daniel LACRAMPE, Jean-Claude COSTE à Louis BENOIT,

Absents : Jean-François CASAUX, David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Muriel BIOT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY, Bernard AURISSET,

L. BENOIT expose :

A l'approche de l'été, il convient de définir les modalités de fonctionnement des piscines du Haut-Béarn, s'agissant du rythme d'ouverture des établissements et de la mise à disposition des bassins.

Dans un contexte toujours lié à la mobilisation collective pour une sobriété énergétique intelligente qui doit nous permettre de conserver une politique cohérente vis-à-vis de nos usagers, la CCHB prévoit de développer des animations, tout en réduisant les heures « creuses ». L'organisation de la saison 2024 s'appuie donc sur les progrès réalisés en 2023, étant entendu que cette organisation pourra être adaptée en fonction d'éventuelles contraintes techniques.

### **1) Piscine de Barétous Haut-Béarn**

#### Période d'ouverture :

Elle est habituellement calculée pour permettre un cycle d'apprentissage pour les scolaires, de 6 semaines avant et 6 semaines après les grandes vacances.

La mesure du plan de sobriété adopté en novembre 2022, visant à réduire la période d'ouverture de 2 semaines, sera renouvelée. Ainsi la piscine sera ouverte du samedi 25 mai au dimanche 29 septembre 2024, soit 18 semaines (comme en 2023).

Comme chaque année, des emplois saisonniers seront recrutés autant que de besoin, pour assurer les postes de MNS et agents d'accueil/entretien, et agent technique.

Les créneaux d'ouverture au public sont définis comme suit, étant précisé que l'heure de fin correspond à la limite de sortie des bassins :

- En période scolaire, la piscine sera ouverte :
  - de 10h à 19h les week-ends
  - de 14h à 19h les mercredis
- Pendant les vacances scolaires :
  - de 10h à 19h tous les jours
  - de 20h30 à 23h tous les mercredis avec la traditionnelle animation nocturne "disco piscine".
  - de 19h15 à 20h les lundis et vendredis (nouveau). Outre l'accueil public, une animation Aquaforme sera réalisée sur inscription. S'agissant d'une année test, cette animation sera incluse dans le prix d'entrée public.

La mise à disposition du bassin de Lanne-en-Barétous sera reconduite comme suit :

- Aux scolaires, selon le planning qui sera établi en concertation avec les établissements scolaires,
  - A l'A.S. Barétous Natation pour le déroulement des entraînements, selon les conditions définies dans la convention qui sera prochainement établie. Le bassin ainsi qu'un Maître Nageur seront mis à disposition de l'association :
  - En période scolaire : les mardis et jeudis de 17h à 20h
  - Pendant les vacances : les mardis et jeudis de 10h à 14h sur une ligne d'eau.
- Aux deux maîtres nageurs saisonniers, dans le cadre de leur activité libérale, selon les conditions définies dans la convention qui sera prochainement établie. Le bassin sera

mis à disposition à raison de 300 € chacun pour les 18 semaines d'ouverture, en dehors des heures d'ouverture au public et de celles réservées aux scolaires et associations, soit :

- En période scolaire : tous les jours entre 6h45 et 9h, ainsi que sur le créneau 17h-21h en collaboration avec les autres utilisateurs conventionnés
  - Pendant les vacances : tous les jours entre 6h45 et 9h + les mardis, mercredis et jeudis, entre 19h et 21h + les lundis et vendredis entre 20h et 21h.
- Aux associations qui en feraient la demande pour le déroulement de leurs activités, dans les conditions qui seront définies par convention.

## **2) Piscine d'Oloron Haut-Béarn**

### Période d'ouverture :

Le bassin extérieur sera ouvert pour une durée de 4 mois pleins à compter du samedi 1<sup>er</sup> juin 2024, jusqu'au samedi 28 septembre 2024.

Dans ce cadre, il convient de préciser que l'ensemble des postes, surveillants de baignade et agents d'accueil/entretien, sera pourvu par les permanents habituels de la piscine et complétés de saisonniers en fonction des besoins.

### Créneaux d'ouverture au public étant précisé que l'heure de fin correspond à la limite de sortie des bassins :

- En période scolaire (juin et septembre 2024), seul le grand bassin extérieur sera ouvert (pentagliss et plongeur fermés) aux horaires suivants :
  - Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 13h30,
  - Les mardis soirs de 18h à 20h15 et vendredis soirs de 17h45 à 19h45
  - Les mercredis de 14h à 17h15
  - Les samedis de 10h à 11h45 sur le bassin extérieur (nouveau) et de 14h à 17h15 sur l'ensemble du complexe.
  - Les dimanches jusqu'au 30 juin inclus (donc pas en septembre), de 9h à 13h.
- Pendant les vacances scolaires :
  - Du lundi au dimanche de 12h à 18h45
  - Le Vendredi soir de 20h à 22h pour l'animation DJ (nouveau)

### Mise à disposition des bassins :

- En période scolaire :
  - Mise à disposition du bassin intérieur auprès des établissements secondaires selon leurs créneaux habituels.
  - Mise à disposition du bassin intérieur auprès des associations sur les créneaux habituels.
  - De nouveaux créneaux pourront être attribués tant sur le bassin intérieur que sur le bassin extérieur selon les disponibilités et sur réservation. Une convention devra spécifiquement être établie à cet effet, avec facturation aux tarifs en vigueur.
- Pendant les vacances scolaires, il n'existe habituellement pas de mesures spécifiques de mise à disposition.

- Durant toute la période d'ouverture estivale, les demandes éventuelles d'associations seront étudiées en fonction des disponibilités des bassins et feront l'objet d'une convention spécifique.

### 3) Un programme d'animations estivales sur les deux sites :

Des animations seront proposées tout l'été pour tenter de redynamiser les équipements et d'attirer davantage de public. Cet été, il s'agit de montrer que les piscines ne sont pas que des lieux d'apprentissage du savoir nager et d'entraînement, mais bien des lieux de vie et de partage, pour retrouver des publics qui en sont peu à peu partis.

Le public adolescent devrait tout particulièrement être intéressé par les animations que des associations haut-béarnaises (culturelles, comme sportives ou autres) proposeront sur la piscine d'Oloron, ainsi que les soirées DJ.

#### Cadre du partenariat avec les associations pour l'animation de la piscine d'Oloron Haut-Béarn :

Les associations devront répondre à un cahier des charges (en construction actuellement). Seules celles qui ont leur siège sur le territoire de la CCHB pourront candidater. En contrepartie des intérêts qu'elles pourront y trouver, elles animeront les après-midis en semaine (14h-17h) et seront présentes lors de la soirée DJ.

Les associations qui seront retenues après analyse du groupe de travail des élus, bénéficieront d'une autorisation d'occupation non permanente pour mener leurs animations.

Il s'agira pour ces associations de développer :

- Des animations comme outils de rencontre, mais aussi de prévention (danger de la baignade au gave) ... et de découverte de la CCHB sous toutes ses « formes » culturelles ou sportives ;
- Des espaces « restauration » comme outils de convivialité et d'attractivité avec ce nouveau service.

Pour les associations, ce partenariat sera un moyen de faire connaître grâce à leur information (kakémono, flyers, affiches...) et à leur animation. Un moyen également de générer quelques recettes nécessaires à leurs fonctionnements, par le biais des ventes de boissons ou de « mets ».

	Oloron	Lanne
Juin	Ouverture estivale <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Concert le 2ème samedi de juin</li> <li>○ Aquafun en extérieur le mercredi après-midi</li> </ul>	Ouverture estivale Événement (chants Béarnais)
Juillet et Août	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vendredi en musique (1 semaine/ 2) avec DJ (20h-22h) : buvette sans alcool tenue par une association du Haut-Béarn</li> <li>○ Les mardis, mercredis et jeudis : animation sur l'espace détente par les associations (sans supplément de tarif)</li> <li>○ Les mercredis, un essai d'animation ludique sur l'un des deux bassins sera expérimenté. Il s'agira de mettre en place des jeux aquatiques durant l'ouverture au public.</li> <li>○ Les lundis et vendredis, de 19h15 à 20h, une animation Aquaforme sera réalisée sur inscription.</li> </ul>	Les mercredis Disco-piscine avec DJ (20h30-23h)  Exposition permanente au sein de la piscine
Septembre	Fin de la saison	Fin de la saison

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Événement le dernier samedi : cabaret</li><li>○ Aquafun en extérieur le mercredi après-midi</li></ul>	Événement le dernier dimanche : défilé
--	---	--

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- ADOPTE les modalités d'organisation de la saison estivale 2024 d'ouverture des piscines du Haut-Béarn, telles que proposées,
- AUTORISE le Président à signer les conventions de mise à disposition des installations ainsi que les autorisations temporaires d'occupation pour la saison estivale 2024,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 avril 2024  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé AL*

*Signé BU*

André LABARTHE

Bernard UTHURRY